



**Informatiser des descriptions complexes :
l'utilisation de l'EAD et de la TEI
pour les manuscrits et les livres anciens en France**

Florent Palluault

Ministère de la Culture et de la Communication
Service du livre et de la lecture
Paris, France

Meeting:

212 — Cataloguing standards and special collections — Rare Books and Manuscripts

Résumé:

Les catalogues collectifs français des manuscrits et des incunables ont été informatisés récemment. Pour le premier, au début des années 2000, le choix avait été fait de l'encodage en XML EAD, qui permettait de préserver les richesses des descriptions de ce catalogue, publié entre 1849 et 1993, tout en offrant l'opportunité de rédiger une norme nationale de description des manuscrits et archives. Pour le catalogue général des incunables, il est apparu que l'EAD n'était pas le format le plus adapté, et le choix de développer un modèle MARC-TEI a été fait.

Cette année doit démarrer la phase opérationnelle de l'informatisation des *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, qui mettra en œuvre un format XML mêlant MARC et TEI (Text Encoding Initiative) conçu tout spécialement pour ce projet. Les formats XML se sont multipliés dans les bibliothèques au cours des dix dernières années. Cette évolution s'explique principalement par des besoins d'interopérabilité technique vis-à-vis de l'existant (formats d'échanges MarcXML et MarcXchange) et par la nécessité de disposer de métadonnées descriptives brèves (Dublin Core, MODS, MADS) pour la mise en ligne de bibliothèques numériques. Seule l'EAD (Description archivistique encodée) a été employée dans l'activité courante de catalogage de documents patrimoniaux, plus précisément pour l'encodage des notices descriptives de manuscrits et fonds d'archives. Au moment de se lancer dans l'utilisation du format MARC-TEI pour la description des incunables, il semble donc utile de tirer un bilan de l'usage de l'EAD afin d'anticiper les éventuels écueils qui pourraient entraver l'adoption du MARC-TEI.

L'essor de l'EAD en France est dû, comme souvent dans un pays très centralisé, à une décision des instances nationales plutôt qu'à une lente évolution des pratiques professionnelles. Au début des années 2000, le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'informatiser le catalogue collectif des manuscrits. Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM) constituait alors un ensemble de 182 000 notices de manuscrits et de documents

d'archives réparties dans 116 volumes publiés de 1849 à 1993, et couvrant les collections de 519 établissements (bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires et de grands établissements de l'Enseignement supérieur, bibliothèques de dépôts d'archives et d'institutions diverses). Le comité de pilotage, formé de représentants des ministères chargés de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Bibliothèque nationale de France et de l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES), a confié à un cabinet de conseil le soin de mener une étude préliminaire sur les formats envisageables pour ce projet. Le MARC, l'EAD et diverses autres solutions ont été analysées, et le comité a choisi l'EAD au printemps 2002. La même année, la Bibliothèque nationale de France, qui souhaitait engager l'informatisation des très nombreux catalogues du Département des manuscrits, s'est orientée elle aussi vers l'EAD.

En 2002, le choix de l'EAD n'allait pas de soi. Jusqu'alors, ce format avait uniquement fait l'objet d'expérimentations et était perçu comme relevant de pratiques archivistiques étrangères au monde des bibliothèques. Plusieurs points de vue sur le traitement des manuscrits et fonds d'archives se faisaient entendre. Les partisans d'un signalement succinct prônaient soit une utilisation de tableurs ou de bases de données, soit un recours au MARC qui, malgré ses limites pour la description d'ensembles hiérarchisés, présentait du moins une structuration familière aux bibliothécaires. Cependant, bien que la création de notices courtes permette à une bibliothèque de recenser et décrire rapidement de grands ensembles de documents, elle satisfait rarement les chercheurs et ne peut convenir pour la rétroconversion de catalogues traditionnels aux notices très rédigées. Il était impératif de préserver la richesse des notices imprimées puisque, au-delà des nécessaires éléments d'identification bibliographique (mention de responsabilité, titre, sujet, date de production ou de publication) l'intérêt de la description des documents anciens réside souvent dans les détails qui révèlent leur « épaisseur historique » : unicité, rareté, contexte de production, particularités physiques, histoire, anciens possesseurs, reliure ou conditionnement. Autant d'informations dont la présentation au sein des notices s'était codifiée au fur et à mesure de la parution des instruments de recherche. Certains catalogueurs de manuscrits souhaitaient d'ailleurs continuer à utiliser des outils de traitement de texte, dont les fonctionnalités de mise en forme facilitaient une publication imprimée ou PDF, même si l'absence de structuration informatique n'autorisait aucune recherche efficace d'information.

Finalement, il est apparu que, outre l'interopérabilité sur le web propre aux formats XML, c'est l'EAD qui garantissait le mieux à la fois une sémantique riche et adéquate, et une structuration permettant de s'adapter à la diversité des catalogues existants, en particulier ceux dont les notices s'étendaient sur de multiples niveaux hiérarchiques. Le consensus final en faveur de l'EAD a permis d'éviter pour les manuscrits les choix divergents qui avaient vu le jour pour les documents imprimés lorsque la Bibliothèque nationale de France avait développé l'Intermarc et que les bibliothèques universitaires et publiques avaient opté pour l'Unimarc.

L'informatisation du CGM, qui représente la plus importante conversion rétrospective d'un catalogue collectif imprimé en France, s'est achevée en avril 2008. Celle des catalogues du département des Manuscrits de la BnF, plus complexe en raison de l'hétérogénéité des instruments de recherche et de la multiplicité des domaines linguistiques, est terminée à quelques exceptions près. Auparavant, était intervenue en 2007 la conversion depuis le format Intermarc d'un catalogue collectif plus modeste : le *Répertoire des manuscrits littéraires français du XX^e siècle* (« PALME »). Ces trois initiatives ont permis d'atteindre assez rapidement une masse critique de données en EAD : on estime ainsi que les deux tiers des manuscrits et documents d'archives conservés par les bibliothèques françaises sont aujourd'hui décrits en EAD. Ces descriptions sont réparties entre trois catalogues en ligne : « BnF archives et manuscrits » pour les collections de la Bibliothèque nationale de France ; le Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'Enseignement supérieur (Calames) ; et enfin le sous-domaine « Manuscrits » du Catalogue collectif de France (CCFr), qui a vocation à terme à fournir un accès commun à l'ensemble des

données en EAD des bibliothèques françaises.

Rapidement, les réflexions sur l'adoption de l'EAD et la confrontation des points de vue dans le cadre de groupes de travail mêlant archivistes et bibliothécaires ont mis en lumière l'absence de règles unifiées pour le catalogage des manuscrits et des documents d'archives. Alors que la normalisation de la description des monographies était ancienne, celle concernant le catalogage de manuscrits, pour lequel les échanges de données sont nécessairement moins prégnants, en était restée à la formalisation de pratiques locales. La norme internationale de description archivistique ISAD(G), destinée aux centres d'archives, n'avait guère été mise en œuvre dans les bibliothèques. Ce vide normatif a été comblé en 2010 par la publication, sous l'égide de l'Agence Française de Normalisation, de *Description des Manuscrits et fonds d'Archives modernes et contemporains en bibliothèque – DeMarch*. Bien que la recommandation DeMarch n'ait pas le statut de norme, elle en a toute la valeur scientifique. Il s'agit d'une déclinaison d'ISAD(G), inspirée des règles américaines DACS (*Describing Archives: a Content Standard*) et adaptée aux bibliothèques françaises. Elle rappelle les principes à respecter lors de la description de documents d'archives et détaille la manière d'exprimer les différents éléments d'information (identification, contexte, contenu et structure, communication et utilisation des documents, acquisition et évaluation, etc.). DeMarch se veut une règle de description indépendante d'un format informatique particulier. Elle présente donc des exemples de notices en EAD, en MARC, en Dublin Core et selon une base de données relationnelles.

La recommandation DeMarch est récente et son appropriation par les professionnels est encore balbutiante, mais son audience va s'accroître avec la publication prochaine du *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*, qui s'en est beaucoup inspiré. Ce guide cherche à remédier à la souplesse naturelle de l'EAD. Le foisonnement des éléments à chaque niveau de description, la récursivité, le faible contrôle du contenu qu'autorise une DTD, la grande marge d'interprétation que laisse le dictionnaire des balises, la diversité des modes de production et d'exploitation des données (indexation et affichage) sont autant de facteurs d'hétérogénéité dans la mise en œuvre du format. Cette souplesse est utile car elle permet de faire face à tous les types de notices existants, mais elle se révèle dangereuse lors du catalogage courant, d'autant que le recours généralisé à des éditeurs XML laisse libre cours à la créativité des catalogueurs.

Afin de garantir la cohérence des données dans les catalogues collectifs, un groupe d'experts a été chargé en juin 2008 de rédiger ce *Guide des bonnes pratiques de l'EAD*, dont la publication devrait intervenir en 2012. La rédaction a pris plus de temps qu'initialement prévu mais elle a permis de faire le tour de nombreuses questions relevant aussi bien de la description documentaire que de l'encodage. Elle a mis en lumière les variations entre les pratiques des différents établissements ou réseaux d'établissements, et même entre les divers départements de la Bibliothèque nationale de France. Elle a également permis de mieux mesurer les ajustements qu'impose la description fine en EAD de certains documents spécialisés non manuscrits (documents audiovisuels, objets, etc.).

Le *Guide des bonnes pratiques* répond avant tout aux besoins des catalogueurs en EAD, mais pourra également être utilisé lors des conversions de catalogues qui restent à mener. Il donne des recommandations générales d'encodage ainsi que des indications spécifiques sur l'utilisation de certains éléments, attributs et valeurs d'attributs en s'efforçant de s'abstraire des outils de production ou de consultation existants. Il ne néglige pas pour autant les questions d'indexation et d'affichage, l'influence des logiciels et les stratégies institutionnelles des établissements. Le *Guide* rectifie certains choix antérieurs, dictés par les impératifs des conversions massives du CGM et des catalogues de la BnF, qui s'éloignaient sensiblement de l'orthodoxie de l'EAD. Il essaie, autant que faire se peut, de trouver un compromis entre les pratiques contraintes nées des grands projets de rétroconversion et la liberté dont souhaitent jouir les catalogueurs afin de créer des notices les plus riches possibles. Ainsi, alors que l'informatisation du CGM n'employait que 66 des 146 éléments

de l'EAD, et celle de PALME seulement 41, le *Guide* autorise 100 éléments tout en encadrant leur utilisation de manière précise.

L'exploitation, la correction et l'enrichissement du CGM et des autres catalogues rétroconvertis représentent le défi de la décennie à venir. Chaque bibliothèque peut désormais récupérer les notices en EAD correspondant à ses manuscrits auprès du service du CCFr ou de l'ABES afin de les corriger et d'y ajouter les notices descriptives des documents entrés dans les collections depuis la publication des derniers volumes.

Pour les bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur, la mise à jour et la publication des données se font d'ores et déjà via une plateforme commune : Calames comprend à la fois une interface de consultation et un outil de catalogage centralisé basé sur un éditeur XML doté de fonctionnalités additionnelles telles que l'ajout de liens vers un fichier d'autorité. Le nombre d'établissements utilisant cet outil s'étend progressivement au-delà du noyau initial de bibliothèques ayant participé au projet d'informatisation du CGM.

De son côté, la Bibliothèque nationale de France a fait développer le logiciel PiXML, également construit à partir d'un éditeur XML et assurant des liens vers les fichiers d'autorité de la BnF. Pour la publication, la BnF a choisi le logiciel Pleade, spécifiquement conçu pour la publication d'instruments de recherche encodés en EAD. Désormais, plusieurs départements de la BnF utilisent ces outils : Département des Manuscrits, Bibliothèque de l'Arsenal, Département des Arts du Spectacle et Département de l'Audiovisuel.

L'adoption du catalogage en EAD par les bibliothèques publiques est beaucoup plus lente. Hormis dans quelques bibliothèques de grandes villes, elle se heurte à des difficultés techniques (manque d'outils de catalogage et de publication), financières (coût des développements informatiques) et humaines (besoins en formation). Il est impossible de faire développer d'outil commun de catalogage par un prestataire pour ces établissements car l'État peut difficilement imposer l'acquisition d'une solution logicielle spécifique aux collectivités territoriales. Afin de poursuivre l'élan apporté par l'informatisation du CGM, le Ministère de la Culture et le CCFr explorent plusieurs solutions. Ils élaborent, en collaboration avec l'Université de Caen, un prototype d'outil logiciel convivial, libre et gratuit pour cataloguer en EAD, associé à une feuille de style permettant à chaque bibliothèque de publier ses notices en HTML sur son propre site. Par ailleurs, ils ont lancé à titre expérimental une campagne de mise à jour du CGM dans la région Champagne-Ardenne. Une étude des besoins et des moyens doit permettre de définir le mode opératoire par lequel les trois grandes bibliothèques municipales à vocation régionale et la structure régionale du livre pourront épauler les plus petites bibliothèques dans ce travail. Le CCFr continue de son côté à préparer les mises à jour par des corrections de masse, à offrir des formations, à fournir une expertise sur la rétroconversion de notices et si nécessaire une aide financière pour le catalogage. L'enquête sur le patrimoine écrit des bibliothèques publiques lancée par le Ministère de la Culture dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit en 2005-2006 a en effet montré que le signalement des collections manuscrites était encore lacunaire.

Les formations à l'EAD continuent à se développer. La Bibliothèque nationale de France en organise en interne depuis longtemps et en offre aussi aux professionnels d'autres bibliothèques depuis 2008. L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, qui forme les conservateurs et bibliothécaires, a inclus ce format dans son cursus initial et dans la formation continue depuis presque 10 ans également. Enfin, plusieurs centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques proposent désormais des cycles de cours et de travaux pratiques sur ce sujet. Avec la parution du *Guide des bonnes pratiques de l'EAD*, ces formations pourront à l'avenir s'appuyer sur une documentation fiable et spécifiquement conçue pour les bibliothèques.

On commence par ailleurs à réfléchir à un niveau plus poussé de formation, qui permettrait aux collègues de tirer pleinement parti de l'EAD grâce à la maîtrise des fonctionnalités XML : requêtes au sein des instruments de recherche grâce au langage XPath ; manipulation des données par XSL-T afin de réaliser des extractions ou ajouts ciblés, de créer des instruments de recherche à valeur ajoutée et des outils d'analyse des collections ; création de routines de conversion de catalogues en Word, Excel ou MARC ; création de métadonnées Dublin Core, etc.

Ce savoir-faire va devenir d'autant plus nécessaire que le domaine de l'EAD continue de s'étendre. L'EAD fait logiquement l'unanimité pour la description des fonds d'archives, et elle est désormais le format de prédilection pour les manuscrits. Certains professionnels, cependant, se sont montrés critiques envers son utilisation pour les manuscrits unitaires, en particulier les manuscrits médiévaux. En effet, la nécessité d'une arborescence est moindre pour ces documents que pour des ensembles d'archives, et la sémantique EAD n'est pas aussi développée que celle de la TEI-P5, utilisée pour les manuscrits médiévaux dans plusieurs pays d'Europe. Ainsi, par exemple, la description matérielle détaillée d'un manuscrit médiéval impose-t-elle, en EAD, le recours à de multiples valeurs pour l'attribut type de l'élément <physfacet> alors que la TEI offre plusieurs éléments clairement individualisés et une plus grande souplesse dans la transcription des incipits.

Au-delà des manuscrits et archives, l'EAD est pertinente pour tout ensemble de documents hiérarchisés, quelle que soit leur nature. Elle permet de visualiser aisément la structure de fonds ou de collections composites comme celles du Département des Arts du Spectacle de la BnF, qui comprennent fréquemment scénarios manuscrits, programmes imprimés, costumes, objets de décor, etc. Il est également intéressant de décrire en EAD des fonds d'auteurs rassemblant documents d'archives, manuscrits et imprimés, ou des fonds d'architectes comportant dossiers de projets, plans, calques et photos. Pour les imprimés inclus dans un fonds d'archives on conseille une brève description en EAD et l'ajout d'un lien vers une notice plus complète en MARC, format plus adapté à ce type de documents. Les atouts de l'EAD pour la description d'ensembles hiérarchisés ont aussi encouragé la BnF à l'adopter pour une partie de ses collections de disques et vidéogrammes, et les établissements de l'Enseignement supérieur pour leurs vastes collections de photographies. De manière générale, le MARC continue à être utilisé pour les documents iconographiques mais l'EAD progresse et une réunion de concertation doit avoir lieu au niveau national pour savoir s'il convient de préconiser un format plutôt que l'autre.

Etant donné l'usage grandissant de l'EAD en France, les spécialistes suivent de près les travaux actuels sur l'évolution du format. Un sous-comité technique de la *Society of American Archivists*, auquel appartient une représentante française, planche actuellement sur un Schéma EAD 2013. Jusqu'à présent, c'est la DTD EAD 2002 qui est presque exclusivement utilisée en France, avec certaines particularités (composants non numérotés, listes communes de valeurs d'attributs pour certains éléments, codes de fonction Unimarc pour les rôles des personnes, collectivités et familles). Le passage à un schéma XML/EAD impliquera bien entendu des mises à jours logicielles, mais ce sont surtout les évolutions sous-jacentes du format qui retiennent l'attention. Certaines de ces évolutions sont un prolongement logique des modifications intervenues depuis la version 1.0 publiée en 1998, et n'appellent pas de remarques particulières. Il convient de veiller, en revanche, à ce que l'orientation actuelle vers un format davantage compatible avec les bases de données ne se fasse pas au détriment de la nature des instruments de recherche EAD, qui sont des textes descriptifs encodés en XML plutôt qu'une suite de champs d'information. Le schéma EAD 2013 sera davantage compatible avec l'EAC-CPF, qui est le pendant de l'EAD pour les notices d'autorité archivistiques. L'EAC-CPF fait l'objet d'une expérimentation à la BnF mais pour l'instant son usage ne s'est pas étendu aux autres bibliothèques, qui s'efforcent au contraire de tirer parti des notices d'autorité existantes en MARC.

Alors que l'EAD entre dans une étape de généralisation, d'affinage des pratiques et d'amélioration des outils et interfaces, le nouveau format MARC-TEI va être appliqué bientôt dans un domaine d'implémentation a priori plus restreint : la description des incunables. Le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé en 2009 de procéder à l'informatisation des *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France* (CRI). Seize volumes de ce catalogue collectif ont été publiés depuis 1979 et on estime que la moitié des collections recensées a été jusqu'à présent couverte. Lors de l'étude préalable de faisabilité, menée par le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR, Université de Tours), un groupe d'experts en description des livres anciens et formats bibliographiques a mené des tests sur l'application aux notices d'incunables de l'EAD, de la TEI, du MARC ainsi que d'un modèle entièrement inventé pour les besoins du projet. Il est apparu que le format qui garantissait à la fois une correspondance fidèle aux notices riches des volumes les plus récents et l'interopérabilité avec les catalogues similaires nécessitait de faire appel simultanément au MARC et à la TEI. Ce nouveau format a été exprimé sous la forme d'un schéma XML par adaptation du schéma MarcXchange. Certains membres du groupe de réflexion étaient également membres du comité chargé de réviser la norme française de catalogage des livres anciens (Z44-074) correspondant à l'ISBD(A), et les évolutions de cette norme ont été prises en compte dans la définition du MARC-TEI.

Dans ce modèle MARC-TEI, la structure générale des notices informatisées d'incunables est en Unimarc (MarcXchange), et ainsi entièrement compatible avec les notices des post-incunables et autres livres anciens. L'inclusion de séquences TEI au sein de quelques sous-zones MARC permet d'incorporer les descriptions longues et d'identifier plus précisément que ne le permettrait le seul usage du MARC les incipits, colophons, rubriques, armoiries, etc. Il s'agit de n'utiliser que quelques éléments bien spécifiques de la TEI, qui apporteront une richesse sémantique inexistante dans le MARC et sur lesquels on pourra construire des index en vue de développer des critères de recherche. La liste de ces éléments TEI n'est pas encore complètement arrêtée car elle dépendra en partie de l'organisation du travail d'informatisation : l'ajout des balises TEI se fera soit au fur et à mesure de la reprise des notices, soit après l'intégration de toutes les données MARC. Par ailleurs, le contexte XML permettra une gestion adéquate du formatage (exposants, indices, italiques) et des caractères typographiques rares. La transcription à coupure de ligne des incunables impose en effet l'usage de caractères spéciaux et de signes abrégatifs issus de la tradition manuscrite dont le codage n'a pas forcément fait l'objet d'une validation par les instances internationales de l'Unicode. Le CESR prévoit de proposer la validation de certains de ces caractères typographiques nécessaires à la transcription complète des incunables par l'intermédiaire du projet *Medieval Unicode Font Initiative*.

Ce programme d'informatisation et la réflexion sur les formats de description et de rendu informatique ont été l'occasion de regarder au-delà des frontières françaises. Le CESR et le Ministère de la Culture ont organisé à Tours en novembre 2010 un atelier de travail consacré au format de catalogage des incunables et à leur numérisation. Des collègues de l'*Incunabula Short Title Catalogue* (ISTC, British Library), du *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* (GW, Bibliothèque de l'Etat de Berlin), de la Bibliothèque de l'Etat de Bavière, du Consortium Européen des bibliothèques de recherche (CERL), de la Bibliothèque nationale de France et de plusieurs autres bibliothèques françaises y avaient été conviés. Le panorama des solutions utilisées par les partenaires européens a conforté le choix du MARC-TEI : en ce qui concerne les deux principaux catalogues collectifs, l'ISTC utilise le MarcXML, bien adapté aux nécessités d'un « short-title catalogue » et le GW a mis au point son propre modèle XML mais envisage d'évoluer vers la TEI.

Cette rencontre a permis également de concrétiser une collaboration avec la British Library, qui a aidé le projet de manière notable en communiquant au CESR les données brutes de l'ISTC. Cet apport extérieur permet de regrouper automatiquement les notices des différents volumes des CRI relatives à une même édition. Il s'agit alors de sélectionner au sein des CRI la notice d'édition la plus précise et la plus à jour en la complétant éventuellement d'éléments trouvés dans d'autres notices. Les données correspondant aux différents exemplaires (institution de conservation, cote, reliure, notes manuscrites, données de provenance) sont ensuite rattachées à cette nouvelle notice « canonique ». L'aspect régional des catalogues disparaît ainsi au profit d'une perspective unifiée nationale. La version informatisée des *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France* aboutira donc à un catalogue collectif national des incunables, qui aura vocation à accueillir des descriptions d'ouvrages conservés dans tous les établissements français, y compris la BnF : l'informatisation du *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Nationale*, dont la rédaction est en cours d'achèvement, pourrait être envisagée sur le même modèle et opérée grâce au même outil que celle des CRI.

L'informatisation devrait également permettre de créer un outil de catalogage des incunables pour les catalogues en cours ou à venir. Pour procéder à l'informatisation, il est en effet envisagé d'utiliser le système de gestion de bibliothèque libre Koha, dont l'interface est plus conviviale que celle d'un simple éditeur XML, et qui permet de manipuler facilement les données MarcXML issues de l'ISTC. Le CESR a adapté Koha pour y inclure les champs spécifiques correspondant aux données d'exemplaires (variantes d'exemplaires, rubrication, reliure), ainsi que pour ajouter aisément les séquences en TEI. L'ajout d'un lien systématique des accès auteurs, imprimeurs-libraires et anciens possesseurs vers le fichier d'autorité de la BnF, est également prévu. Pour le catalogage des incunables conservés dans les régions non encore couvertes, il suffirait d'identifier une édition déjà présente dans la base et de lui ajouter un exemplaire avec sa localisation et ses données spécifiques. Dans le cas d'*unica* non décrits précédemment, l'outil offrirait toutes les fonctionnalités pour créer une notice descriptive riche selon les règles utilisées dans les derniers volumes publiés. A terme, le catalogue des incunables devrait être accessible au public via le Catalogue collectif de France, où une interface de consultation dédiée, sur le modèle de celle des manuscrits, serait développée afin d'exploiter toute la richesse du format MARC-TEI (provenances, particularités physiques, etc.).

La TEI est également utilisée à la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France pour la description des reliures précieuses. Le modèle de description a été conçu à la BnF mais a vocation à être partagé dans l'ensemble des bibliothèques françaises. Fabienne Le Bars, qui dirige ce projet, l'a présenté à la conférence IFLA de Göteborg il y a deux ans (<http://www.ifla.org/files/hq/papers/ifla76/99-bars-fr.pdf>) : les informations recensées dans ces descriptions sont réparties en cinq blocs principaux (identification du document, description de la reliure, description de l'historique du document, identification des personnes et des collectivités associées au document, et références bibliographiques). Les éléments TEI retenus permettent d'intégrer toutes les informations nécessaires à la description d'une reliure ainsi que des liens vers des représentations numériques de ces reliures. L'ensemble obtenu fournit une aide à l'identification des différents types de reliures et offre un instrument irremplaçable pour retracer la provenance des documents.

Conclusion

L'adoption de l'EAD pour la description des manuscrits et des documents d'archives s'est faite principalement par à-coups, à travers l'achèvement de projets d'informatisation d'envergure. Le succès de ce format est indéniable à la BnF et dans les grandes bibliothèques patrimoniales de l'Enseignement supérieur, et il commence à toucher les bibliothèques municipales. Il se confirmera grâce aux améliorations apportées aux logiciels de catalogage, à la multiplication des formations et

à la création d'un réseau de partage des pratiques. Le *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque* fera disparaître une partie du flou qui effraie encore les novices et permettra de corriger et d'enrichir de manière cohérente la masse de données encore dormantes issues de la conversion du CGM. Une plus grande familiarité avec le XML autorisera enfin les professionnels à concentrer leurs efforts sur l'exploitation fine de la structure EAD, la richesse de l'encodage, l'utilisation des fonctionnalités XML et la conception de logiciels de visualisation des données plus performants.

Il est encore trop tôt pour prédire l'avenir du format MARC-TEI, mais on peut être rassuré sur au moins trois aspects : d'une part la formation à cette nouvelle structuration devrait être plus aisée que pour l'EAD. Le MARC est en général déjà bien connu des incunabulistes et la « surcouche » TEI sera limitée à quelques éléments qu'il conviendra de détailler dans un guide d'utilisation. Ensuite, l'expérience acquise grâce à l'EAD permettra un passage plus facile au langage XML, d'autant que l'interface de catalogage sera proche de celle d'un module traditionnel. Enfin, l'effort de catalogage sera moindre que pour les immenses fonds de manuscrits et d'archives puisque les découvertes d'unica sont de plus en plus rares. Il s'agira donc avant tout de localiser et d'ajouter des données d'exemplaires pour des éditions d'incunables déjà décrites. Le défi suivant consistera éventuellement à adjoindre à ces notices des descriptions de reliures en TEI.